

Strasbourg, le 19 septembre 2016

Le Délégué académique aux Relations
internationales et aux Langues vivantes

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements

S/C de Mesdames les Inspectrices d'académie, Directrices
académiques des services départementaux de l'Education
nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Rectorat

Organisation scolaire et
politiques éducatives

Délégation académique
aux relations
internationales et aux
langues vivantes

Darilv

Affaire suivie par

Zehra GUNES

Téléphone

03 88 23 38 24

Fax

03 88 23 37 42

Mél.

ce.dareic@ac-strasbourg.fr

Référence :

PG/ZG/2016

Adresse des bureaux :

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale :

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Objet : accueil des assistants de langues vivantes étrangères – année 2016-2017

1) Journées académiques d'accueil des assistants de langues vivantes étrangères

L'accueil académique des assistants de langues vivantes étrangères des premier et second degrés se déroulera cette année sur deux journées consécutives, les 3 et 4 octobre 2016 à **CANOPE, 23 rue du Maréchal Juin, Strasbourg.**

La matinée de la première journée, le **3 octobre**, pilotée par la DARILV et la DPE, sera consacrée à l'accueil institutionnel, à la présentation de la Région Grand Est et de l'académie de Strasbourg, ainsi qu'aux **démarches administratives** qui incombent aux assistants étrangers des premier et second degrés. L'**après-midi** de cette première journée permettra de rappeler aux assistants le cadre de leurs missions et d'associer les **professeurs référents**.

La seconde journée, le **4 octobre** sera consacrée aux **aspects éducatifs et pédagogiques** des missions des assistants affectés au collège et au lycée qui seront accueillis par les corps d'inspection de langues vivantes du second degré. Cette deuxième journée, habituellement programmée au mois de novembre, est organisée plus tôt cette année pour mieux répondre à la demande des assistants d'être immédiatement opérationnels en classe devant leurs élèves. Les assistants affectés dans le premier degré (écoles élémentaires) bénéficieront d'un accompagnement pédagogique spécifique par les conseillers pédagogiques en langues vivantes selon des modalités qui leur seront communiquées spécialement le 3 octobre.

Les deux journées d'accueil débuteront à CANOPE Strasbourg à **09h00** et se termineront à **16h00**. Les **déjeuners** des assistants de langues vivantes étrangères seront pris en charge financièrement par la DAFOR et se dérouleront au restaurant scolaire du lycée Marie Curie, 7 rue de Leicester, à Strasbourg, à partir de **13h**.

2) Demande de visa de long séjour et visite médicale pour les ressortissants hors UE

Les assistants de langues vivantes étrangères issus d'un pays situé en dehors de l'Union européenne doivent faire une demande de **visa de long séjour** auprès des services de la Préfecture. La validation de leur visa nécessite une visite médicale organisée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (**OFII**) :

Agence	Personne contact
OFII STRASBOURG 4, rue Gustave Doré 67000 Strasbourg 03 88 23 30 20	Marie SCHEURER 03 88 23 30 29 marie.scheurer@ofii.fr

Les établissements scolaires accompagnent les assistants dans leurs démarches de demande de visa de long séjour.

2 / 2

3) Affiliation obligatoire des assistants au régime de sécurité sociale

Depuis l'année 2015-2016, tous les assistants de langues vivantes étrangères sur le territoire national doivent être affiliés à la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Paris** pour tous les remboursements de leurs frais médicaux. Les établissements scolaires d'affectation devront donc envoyer les dossiers dûment renseignés des assistants directement à :

Assurance Maladie de Paris SRI / Assistants de langues 75 948 PARIS CEDEX 19 0811 36 36 46.
--

4) Revalorisation de la rémunération des assistants de langues vivantes étrangères

Par arrêté du 29 juin 2016, paru au BOEN n°28 du 14 juillet 2016, la rémunération mensuelle des assistants de langues vivantes étrangères est fixée à **970,67 €**.

5) Personnes contacts pour les questions pédagogiques et disciplinaires :

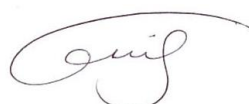
Langue	Inspecteur / Chargé de mission ou référent
Allemand	Nadja ISAAC (IA-IPR) nadja.isaac@ac-strasbourg.fr
Anglais	Marie MILLER-AMARD (IA-IPR) m-christine.miller@ac-strasbourg.fr
Arabe	Valérie BENELHADJ : valerie.benelhadj@ac-strasbourg.fr
Chinois	Julie ROQUEJEOFFRE (IA-IPR) julie.roquejeoffre@ac-strasbourg.fr
Espagnol	Elba WENTZEL-BRUN (chargée de mission) : elba.wentzel@ac-strasbourg.fr
Italien	Véronique GAY (Chargée de mission) : veronique.gay@ac-strasbourg.fr

6) Personnes ressources au rectorat pour les démarches administratives et financières (DARILV, DPE)

La DARILV et la DPE restent à votre disposition pour vous assister dans l'**accompagnement des procédures administratives et financières** des assistants :

Assistance	Personne contact
CPAM OFII CIEP	Zehra GUNES (DARILV) 03 88 23 38 24 ce.dareic@ac-strasbourg.fr
Gestion de la paie Dossier administratif (nomination, affectation, etc.)	Rachida BELBEKOUCHE (DPE) 03 88 23 36 73 rachida.belbekouche@ac-strasbourg.fr

Pour la Rectrice
Par déléguation, le Délégué académique aux
Relations internationales et aux Langues vivantes



Philippe GUILBERT